

Dep. 75
« Notr'Asso »

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Notr'Asso est née en 1984 dans un lieu d'accueil où étaient hébergés des jeunes en difficulté. Issue à l'origine du Val-de-Marne, Notr'Asso œuvre à présent dans le département de Paris.

Institution gestionnaire

Notr'Asso
39 rue Palestro
75 002 Paris

Personne à contacter

Patrick Tite, Directeur
contact@notrasso.fr
01 43 47 21 22
www.notrasso.fr

Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)

L'échelle de l'action est prioritairement départementale. Le service d'accueil et d'autonomisation a une capacité d'accueil de 32 places.

Cadre juridique

Le service intervient au titre de l'article L 221-1 du CASF et de l'article 375 du code civil. Depuis 2007, le service dispose d'un agrément de l'ASE.

Financement

Le prix de journée versé par l'ASE à Notr'Asso est de 94 euros.

ELABORATION DU PROJET

Personne(s) ou institution à l'initiative du projet

L'association a été fondée par des jeunes en fin de prise en charge et des éducateurs afin de soutenir les jeunes dans leurs parcours d'autonomie.

Critères ayant motivé le projet

L'idée était de développer des aides pour les jeunes sortants de la protection de l'enfance.

Références à un projet du même type

Notr'Asso est au fait d'autres projets du même type en Ile-de- France et en France.

Références théoriques

L'équipe s'inscrit dans l'approche psychanalytique et se rapproche des références développées par F. Dolto.

Caractéristiques des jeunes

Les jeunes accueillis à Notr'Asso sont âgés de 17 à 21 ans. Ils sont pris en charge par l'ASE. Ils ont exprimé une demande d'un accompagnement éducatif et psychologique et sont désireux de s'inscrire dans un projet d'insertion et de formation. Ils doivent être suffisamment autonomes pour accéder à un logement autonome. C'est sur leur capacité de se mobiliser et de s'engager que les jeunes sont admis. Trois profils semblent se dessiner chez les jeunes : les mineurs étrangers isolés, les jeunes avec un cursus ASE, sans soutien familial, les jeunes ayant connu une rupture familiale à l'adolescence.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Les locaux, situés en plein centre de Paris, se composent de bureaux, d'un grand salon, d'une salle informatique pour les jeunes et d'une cuisine. Un parc locatif d'appartements est réparti dans divers arrondissements parisiens.

L'équipe se compose d'un directeur, d'un chef de service éducatif et d'une équipe éducative d'éducateurs (4 ETP), d'un éducateur scolaire, d'une secrétaire-comptable, d'une femme de ménage. Intervient également régulièrement un psychanalyste, superviseur clinique et neuf psychologues cliniciens qui travaillent en partenariat avec Notr'Asso pour assurer le suivi psychologique des jeunes.

Objectifs du projet

Le service d'accueil et d'autonomisation a pour objectif d'accompagner des adolescents et jeunes majeurs dans l'acquisition progressive de leur autonomie. Dans un tel processus, l'autonomie non acquise est en cours de construction et nécessite un étayage des engagements du jeune adulte.

Le service d'accueil et d'autonomisation vise :

- La construction et le suivi d'un projet scolaire et/ou professionnel en vue de l'entrée dans la vie active,
- L'inscription dans la société,
- La capacité à vivre seul et à gérer un budget en vue de l'accession à son propre logement et à la gestion de ses propres ressources,
- L'individuation de la personne et le soutien de l'être psychique.

Date de début du projet

1984

Date de démarrage de l'action

1985

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

1984 : Naissance de Notr'Asso.

1985 : Notr'Asso se dote d'une direction et l'équipe éducative s'étoffe.

1989 : Création d'un atelier de soutien scolaire.

1992 : Mise en place d'un espace de parole privilégié.

2002 : Notr'Asso affirme sa volonté de privilégier la dimension singulière de chaque jeune par une prise en charge individuelle qui associe un soutien éducatif de proximité au quotidien à un soutien psychologique rendu obligatoire.

2007 : Agrément de l'ASE

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

Les actions psycho-socio-éducatives visent à garantir un accompagnement individualisé aux niveaux :

- éducatif par le biais d'un éducateur référent rencontré deux fois par semaine,
- scolaire au moyen d'une étude dirigée hebdomadaire
- et psychologique avec un soutien psychologique obligatoire.

Il s'agit de permettre au jeune d'expérimenter l'autonomie dans un hébergement individuel. Durant le premier trimestre, le jeune est accueilli en chambre d'hôtel, puis il intègre un studio en résidence hôtelière avant d'accéder à un studio en ville. Durant son séjour, il devra trouver sa propre solution d'hébergement en vue du départ de Notr'Asso, au plus tard à 21 ans.

Une allocation de frais de vie peut être versée, en fonction de la situation du jeune. Elle est destinée à la gestion de la vie quotidienne (nourriture, entretien). En 2008, cette allocation est de 15 euros/ jour soit 450 euros par mois. Elle est versée progressivement à la semaine, puis à la quinzaine, à terme mensuellement. Comme pour l'hébergement, l'allocation perçue par le jeune est en lien avec son autonomisation progressive. Cette allocation est diminuée dès que le jeune perçoit ses propres ressources dans le cadre de son emploi ou d'une formation, en tenant compte d'un niveau de vie évalué, de sa stabilité professionnelle, des besoins lui permettant progressivement de s'équiper dans un studio (draps, vaisselle,...) et ensuite de prendre en son nom et à sa charge son propre logement (préparation à son autonomie financière). Les jeunes qui perçoivent une rémunération dans le cadre de leur emploi ou de leur formation voient leur allocation révisée, voire supprimée selon un plafond de ressources globales (600 euros /mois en 2009). L'allocation modulable et différentielle s'adapte ainsi à la prise d'autonomie financière progressive du jeune. Le budget du jeune est cogéré par lui-même et son éducateur référent tout au long de l'accueil. Un système de suivi des comptes avec le référent est donc mis en place et obligatoire tout au long de l'accueil. Selon leurs besoins quotidiens estimés par Notr'Asso et leur situation financière, les jeunes s'engagent à constituer progressivement avec leurs ressources : • une épargne de « sécurité » de 500€ au

minimum pour mener à bien leurs projets, pour faire face aux imprévus. Il leur est proposé • d'épargner également pour accéder à leur propre logement.

Le jeune est acteur de son projet. Il effectue lui-même ses démarches avec le soutien, le conseil ou la présence de l'éducateur référent. Il doit l'informer sur l'évolution de sa situation quotidienne.

L'éducateur s'assure que le jeune bénéficie d'une couverture médicale à jour. Les jeunes consultent de façon libre les praticiens de santé et ont accès aux structures de droit commun pour leur prise en charge médicale. Notr'Asso incite les jeunes à effectuer un bilan de santé dès leur arrivée.

L'éducateur veille et encourage le jeune à s'inscrire dans une activité de journée qui mène à l'insertion professionnelle. Il est en contact avec les lieux de formation et les employeurs lorsque cela est nécessaire. Il se coordonne avec l'éducateur scolaire et tout partenaire intervenant dans la situation du jeune. Il aide le jeune dans les démarches administratives (papiers d'identité, assurance maladie, carte vitale, fiscalité, droits et obligations civiques, etc.).

L'éducateur référent effectue des visites régulières au domicile du jeune. Il est en contact avec le gérant de l'hôtel et des résidences. Il évalue la capacité du jeune à accéder à un logement plus autonome. Il anticipe et prépare avec le jeune la recherche de son propre logement (établissement d'un budget nécessaire, recherche, information et orientation vers les dispositifs d'accès au logement).

Le soutien psychologique hebdomadaire a lieu au cabinet du psychologue. Dans la mesure du possible le rendez-vous est fixe. Il s'organise entre le jeune et son psychologue et s'adapte à l'agenda du jeune. Le psychologue informe la structure d'accueil après deux absences consécutives du jeune.

Le soutien scolaire est proposé dans la structure d'accueil à raison de 23 heures par semaine. Un planning hebdomadaire est défini tout en étant modulable. Les jeunes qui souhaitent un soutien individuel organisent leurs rendez-vous avec l'éducateur scolaire. Autrement, ils disposent de plages de travail communes avec la guidance de ce dernier. Le soutien est facultatif, cependant il fait l'objet d'un engagement du jeune lorsqu'il prend rendez-vous. Dans le cas d'un soutien régulier souhaité, il figure dans son projet individualisé.

Des ateliers éducatifs peuvent être proposés par l'équipe éducative et par des intervenants extérieurs. Ces médiations éducatives collectives étayent la prise en charge individualisée et favorisent l'ouverture culturelle et la créativité des jeunes. Un atelier d'écriture est animé en soirée tous les quinze jours par un éducateur.

Outils pédagogiques, éducatifs ou de soins utilisés

L'équipe s'appuie sur le principe de la contractualisation, de la co-construction du projet avec le jeune, de l'articulation entre un accompagnement éducatif et le soutien psychologique, de l'inscription dans la cité et de l'accès aux dispositifs de droits communs.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Le jeune est accueilli soit par le directeur, soit par le chef de service et par son éducateur référent.

Les éducateurs référents assurent le suivi individuel des jeunes.

Tandis que des psychologues cliniciens qui travaillent en partenariat avec Notr'Asso assurent le suivi psychologique des jeunes. Tous les cliniciens sont psychanalystes.

Implication des professionnels

L'équipe cherche à montrer le maximum d'attention et de disponibilité aux jeunes en s'adaptant notamment à leur emploi du temps et leurs contraintes.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Les jeunes sont adressés à Notr'Asso par l'ASE et pris en charge en CJM par le Conseil général qui les a adressés.

Temps et modalités de régulation en équipe

Une supervision clinique est assurée par un psychanalyste, une fois par mois.

Une analyse de la pratique est réalisée une fois par mois, animée par un psychiatre psychanalyste.

Des temps d'échange sur les situations avec les psychologues extérieurs sont réalisés tous les trimestres.

Modalités d'entrée dans le dispositif

Un dossier d'admission est transmis par le service sollicitant le placement. Ce dossier doit contenir les informations sur la situation familiale, personnelle, scolaire et sociale du jeune. Il est étudié par le directeur afin de vérifier l'adéquation du dispositif d'accueil et d'accompagnement avec la problématique et la demande du jeune. L'accord de principe de l'ASE aura été préalablement requis.

Le jeune rencontre, lors d'un premier rendez-vous, le directeur et un éducateur en présence du référent de l'ASE pour exposer sa demande d'aide et pour une présentation de la structure et du projet. S'il souhaite poursuivre la procédure un second rendez-vous lui est proposé dans une semaine. Il vient seul et aborde avec deux éducateurs les questions qui le préoccupent en vue de son admission. S'il souhaite poursuivre la procédure d'admission il reçoit alors les coordonnées d'un psychologue psychanalyste. Il dispose à partir de ce moment de deux semaines pour le rencontrer à son cabinet.

Au terme de ces trois rencontres, le jeune contacte Notr'Asso pour formuler son souhait d'être admis ou non à Notr'Asso. Il peut également exprimer le souhait de rencontrer un autre psychologue si la rencontre avec le premier lui a été difficile. Le directeur l'adressera alors à un second psychologue. Le psychologue psychanalyste adresse un compte-rendu à Notr'Asso

dans lequel il évoque sa compréhension de la situation, son avis sur les capacités du jeune à se mobiliser dans le cadre proposé par Notr'Asso, ainsi que son accord pour assurer le soutien psychologique de ce jeune.

Une commission constituée par l'équipe éducative et le directeur analyse la situation.

Le directeur prononce l'admission. Il transmet directement la décision au jeune. Il contacte le service social qui a sollicité l'admission du jeune afin d'organiser son accueil dès que possible. Notr'Asso n'est pas une structure d'accueil d'urgence.

La durée moyenne du processus d'admission est de quatre semaines. En cas de refus Le directeur explique les motifs de la décision au jeune et au travailleur social ayant sollicité l'admission.

Implication des usagers

Au niveau individuel, la participation des usagers est formalisée par la signature du contrat de séjour ou la remise du document individuel de prise en charge (DIPC) le cas échéant, la remise du livret d'accueil comprenant la Charte des droits et libertés de la personne accueillie et le règlement de fonctionnement.

Au niveau collectif, la participation à la vie de l'établissement prend le biais de la constitution d'un conseil de la vie sociale qui se compose de trois représentants des jeunes accueillis, un salarié représentant du personnel, un administrateur représentant l'association Notr'Asso, organisme gestionnaire. Le président du conseil et les membres du conseil sont élus pour un mandat d'un an. La direction siège avec voix consultative. D'autres personnes peuvent être invitées par le conseil à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour. Le conseil se réunit trois fois par an afin de traiter de points de fonctionnement. Un ordre du jour est élaboré par les participants et un compte-rendu est affiché dans la structure d'accueil.

Par ailleurs, une enquête de satisfaction est réalisée sous la forme de questionnaires remis au jeune une fois par an et en fin d'accueil.

De plus, l'association Notr'Asso, gestionnaire du service, veut garder un lien direct avec les jeunes accueillis. Ainsi, ils sont invités à rencontrer les administrateurs et membres de l'association le jour de l'assemblée générale et lors de la fête de fin d'année.

Des réunions mensuelles de jeunes participent également d'une volonté de socialisation, d'échanges sur les débats de société. Elles contribuent à une mission de prévention en favorisant l'accès à l'information. Les jeunes s'engagent à participer à une réunion par trimestre. Ils proposent les thèmes abordés. Elles sont animées par l'équipe éducative et par des intervenants extérieurs lorsque le sujet nécessite des spécialistes et/ou des supports (films documentaires). Ces réunions sont organisées en soirée avec un dîner qui peut être préparé par des jeunes volontaires et les éducateurs.

Enfin, des « réunions d'anciens » se déroulent au sein de la structure, une fois par an. Elles permettent des échanges directs entre jeunes accueillis et jeunes ayant quitté la structure. L'objectif premier est de permettre aux jeunes suivis de mieux se représenter la réalité à laquelle ils seront confrontés à leur sortie du dispositif de l'ASE.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30 ou certains matins sur rendez-vous. Une astreinte téléphonique est assurée durant la fermeture.

Partenaires engagés

Missions locales, CIO, centre de formations, CLAJ, FJT, CHRS, CMP,

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Notr'Asso fait connaître son activité au travers de l'ASE et de ses partenaires. Elle a recours à la presse spécialisée du secteur social. Le bouche à oreille entre pairs fonctionne également pour faire connaître la structure.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

Notr'Asso répond aux objectifs du schéma départemental de Paris.

Réaménagement ou évolution du projet

L'équipe souhaite réinterroger le projet au regard notamment de l'évaluation interne.

Autre projet actuel

La structure est en cours de déménagement dans le 12 arrondissement.

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

L'équipe s'interroge notamment sur la sortie à 21 ans qui présente l'avantage de mobiliser le jeune mais dans le même temps l'inconvénient de ne pas pouvoir poursuivre l'accompagnement de projets à plus long terme pour certains jeunes toujours en grande difficulté.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ? Si oui,

Auteur

Méthode d'évaluation mise en œuvre

Effets observés,

Conclusions, perspectives dégagées

Points de vigilance

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Un projet d'établissement, un règlement de fonctionnement et un livret d'accueil ont été réalisés.

Piste en vue d'une évaluation

Il serait intéressant de faire passer un questionnaire de qualité de vie aux jeunes avant et après leur passage par Notr'asso.

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le :19/06/08

A partir de : - une visite sur site par deux membres de l'Oned
- projet d'établissement
- livret d'accueil